



Artisan indélicat, quoi faire

Par **nemeraud**, le **04/10/2010 à 16:16**

Bonjour,
J'ai fait intervenir un artisan pour plusieurs travaux
- pose d'une clôture (11 piquets)
- Création d'une petite terrasse (chape béton)
- Pose d'un drain (15m)
Vers la fin du chantier (restait une demi-journée), l'artisan m'a présenté la facture, le matin, sa femme m'avait demandé de ne pas trop trainer pour le paiement.
J'ai bêtement payé la totalité de la facture, ne pouvant me rendre disponible le lendemain, jour de la fin des travaux.
L'artisan, n'est pas venu le lendemain et j'ai constaté des imperfections dans les travaux réalisés.
- terrasse renvoyant l'eau vers les murs de la maison
- Grillage rigide de la clôture pris dans les bétons de scellement des poteaux.
- Pose du drain sans géotextile.
L'artisan, refuse de venir finir le chantier, et conteste les imperfections.
J'ai fait une injonction de faire auprès du TGI du 44, ma demande est rejetée, le juge des proximités ne pouvant statuer à la vue du dossier transmis, 6 pages avec photos couleurs et explications...
Il me répond de passer par un huissier pour une constatation.
La constatation coûte 300€, sur un préjudice que j'estime à 750€ (moitié de la facture de 1500€ payée) et je suppose sans aucune obligation de résultat.
Je ne sais pas quoi faire, la loi protège-t-elle les arnaqueurs ?

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 16:26**

Relisez votre contrat d'assurance-habitation pour voir si vous avez une garantie juridique. Si oui, appelez-les, ouvrez un dossier

Par **nemeraud**, le **06/10/2010 à 07:06**

Merci pour votre conseil, mais mon assurance vient de me répondre que la protection juridique n'est valable qu'en cas de sinistre.